

Formulaire ENV DG01

Examen d'un projet de construction en vue d'une éventuelle autorisation spéciale en matière de droit environnemental

Entrée en vigueur : 10 septembre 2018

(ce document remplace et annule les versions précédentes du formulaire ENV DG01)

A joindre à chaque requête de permis de construire (procédure ordinaire et simplifiée)

Ce formulaire permet une première analyse structurée des enjeux, pour le canton ou la commune, d'un projet de construction. Il permet de contrôler si les documents requis sont fournis en vue de l'examen de la demande. Il est à remplir intégralement par le requérant de tout projet de construction, puis à contrôler par l'autorité communale. Il doit être joint au dossier.

Un dossier de demande de permis de construire n'est à transmettre à l'Office de l'environnement, en vue d'une autorisation spéciale selon article 44 DPC, que si un ou plusieurs « Oui » sont cochés.

Commune :

Localité :

Nom, prénom du requérant :

Parcelle(s) n° :

Adresse du projet :

A. Autorisation ENV requise sur la base de la situation du projet

A remplir à l'aide du Géoportail (<https://geo.jura.ch>). Les thèmes et couches du Géoportail à consulter sont indiqués **en gras et en italique** dans le tableau qui suit.

	Oui	Non	Documents / formulaires spécifiques à remplir
Thème "Aménagement" https://geo.jura.ch/theme/Amenagement			
Dans un des <i>Périmètres particuliers</i> suivants : - périmètre de protection du paysage (PP) ; - périmètre de protection de la nature (PN) ; - périmètre de protection de la nature renforcé (PNN) ; - périmètre réservé aux eaux (PRE).			
Hors des <i>Zones à bâtir</i>			
<i>Informations indicatives</i> : dans ou à moins de 30 m d'un périmètre Forêts ou Pâturage boisé			Formulaire ENV FO01 (ENV FO02 si l'alignement à la forêt est défini dans un Plan spécial)
Thème "Environnement" https://geo.jura.ch/theme/Environnement			
<i>Protection contre les accidents majeurs</i> : - Dans un périmètre de consultation OPAM			
Dans un périmètre inscrit au <i>Cadastre des sites pollués</i>			Formulaire ENV SP01
<i>Zones de protection des eaux</i> : en Zone de protection (S1, S2 ou S3) ou en Périmètre de protection <i>En zone S3, cocher « non » si le projet n'implique aucune modification de l'évacuation des eaux (eaux usées ou eaux pluviales) et aucun dégrappage ou terrassement.</i>			

Thème "Nature" https://geo.jura.ch/theme/Nature			
A l'intérieur d'une Réserve naturelle			
Paysage : dans un périmètre de paysage d'importance nationale (IFP)			
Dans un Bas-marais, Haut-marais, Zone alluviale ou Site marécageux			
<i>Dans un site de reproduction des batraciens</i>			
Dans un périmètre de Prairies et pâturages secs			
Réseau hydrographique : à moins de 20 m d'un cours d'eau / plan d'eau (en l'absence de Périmètre réservé aux eaux – PRE)			

B. Autorisation requise ou non sur la base des particularités du projet

A remplir après consultation du dossier fourni par le requérant.

	Oui	Non	Documents / formulaires spécifiques à remplir
Utilisation / activité prévue			
Exploitation agricole ou maraîchère, détention d'animaux			Formulaire « constructions agricoles »
Industrie / artisanat avec : <ul style="list-style-type: none"> - Production d'eaux résiduaires industrielles - Emissions de polluants industriels dans l'air - Utilisation ou stockage de matières dangereuses - Stockage ou traitement de déchets - Production de déchets industriels - Génération d'émissions sonores 			Formulaires ENV IN14 et IN16
Activité sensible au niveau du bruit : par exemple restaurant, hôtel, bar, café, discothèque, cantine, lieu de rassemblement, activité avec manutention hors des bâtiments, quai de déchargement, concassage, broyage de matériaux.			
Installations sportives et de loisirs : patinoire, terrain de sport, stand de tir, golf, terrain de camping, installation d'équitation, piscine/bain publique			
Décharge (stockage définitif)			
Cimetière			
Biodéchets : installation de traitement (compostage ou méthanisation), place de collecte ou de conditionnement			
Extraction de matériaux minéraux (fouilles et terrassements de chantiers non compris)			Dossier technique avec notice d'impact
Projet soumis à Etude d'impact sur l'environnement EIE			Rapport d'impact sur l'environnement (à mentionner dans l'avis de publication au Journal Officiel)
Installation soumise à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)			Formulaires ENV IN14 et IN16
Eléments de construction particuliers			
Réservoir/citerne contenant des liquides pouvant polluer les eaux et d'un volume unitaire de plus de 450 litres			Formulaire ENV EA02
Forage de profondeur > 3m / sonde géothermique			
Installation de chauffage d'une puissance supérieure à 70 kW			Formulaire ENV AI03

Antenne émettrice de téléphonie mobile ou de radiocommunication			Fiche de données spécifique au site (selon ORNI)
Remblayage ou remodelage de terrain en dehors d'un projet de construction			
Projet de démolition / déconstruction / transformation : - sur un site industriel / artisanal, <u>ou</u> - avec une quantité de déchets de chantier dépassant vraisemblablement 200 m ³ , <u>ou</u> - pour les constructions antérieures à 1990 : présence de déchets de chantier susceptibles de contenir des polluants dangereux pour l'environnement ou pour la santé, tels que des biphényles polychlorés (PCB), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du plomb ou de l'amiante.			Diagnostic des polluants
Divers			
Construction ou transformation de locaux d'habitation ou de travail à proximité d'une route à fort trafic routier			Expertise de bruit attestant de la conformité du projet
Projet prévoyant un éclairage extérieur (façades, parking, enseigne...) <i>Cocher « non » si l'éclairage consiste uniquement en de petites lampes qui s'éteignent (chemin d'accès, devant la porte ou le garage, etc.).</i>			Etude lumière documentée (justification)
Projet particulier générant toute autre risque notable de pollution de l'environnement			
Gestion / évacuation des eaux			
Construction ou transformation de bâtiments avec production d'eaux résiduaires ¹ non raccordées à une STEP			Description du procédé de traitement des eaux polluées
Construction d'une station d'épuration, d'une station d'épuration mécano-biologique (mini-STEP)			Plan et données techniques de l'installation
Infiltration d'eaux résiduaires ¹ ou d'eaux pluviales polluées ²			
Déversement d'eaux directement dans des eaux superficielles (plan d'eau ou cours d'eau)			Rapport technique d'admissibilité du déversement
Installation d'infiltration sans passage au travers d'une couche d'humus (corps de gravier, puits ou galerie d'infiltration, forage)			
Autres impacts sur les eaux			
Construction dans les eaux souterraines, mise à découvert de la nappe phréatique, abaissement du niveau des eaux souterraines			
Prélèvement d'eaux souterraines ou de surface			

Lieu et date :

Le requérant :

Contrôle par l'autorité communale

Certifié exact et complet

Lieu et date :

L'autorité communale :

¹ Eaux résiduaires : les eaux usées domestiques, industrielles et artisanales, les eaux de refroidissement en circuit fermé.

² Eaux pluviales polluées : les eaux pluviales qui proviennent des voies de communication, des places de stationnement très fréquentées et des surfaces de travail ou de dépôt (transvasement, utilisation ou stockage de substances pouvant polluer les eaux superficielles ou souterraines).